



# Demande de Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- Depuis le 1er septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens ».

  Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

#### Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

	Cadre ré	éservé à la mai	rie du lieu	du projet
PC ou PA La présent le		Commune ration a été r		N° de dossier nairie
		`achet de la m		
			iairie et sin	nature du receveu
Dossier tra			iairie et sig	nature du receveu
	ansmis :			nature du receveu
a l'Archi	nsmis : tecte de			nature du receveu
☐ à l'Archi	nsmis : tecte de teur du étariat de	: s Bâtiments d Parc National e la Commissi	e France	

#### Identité du demandeur<sup>[1]</sup>

(i) Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Date et lieu de naissance : Date :	1.1	Vous êtes un particulier	Monsieur				
Commune: Département: Pays:  1.2 Vous êtes une personne morale Dénomination IEL EXPLOITATION 17  N° SIRET 5 2 4 5 9 8 6 7 9 0 0 0 1 6 SARL unipersonnelle Représentant de la personne morale: Medame Monsieur Nom Prénom MOALIC Ronan  2 Coordonnées du demandeur  Adresse: Numéro: 41ter Voie: boulevard Carnot Lieu-dit: Localité: SAINT-BRIEUC Code postal: 2 2 0 0 0 BP: Cedex: Indicatif pour le pays étranger: Adresse électronique: myriam.sassi @ lel-energie.com SI le demandeur habite à l'étranger: Pays: Division territoriale:    J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou per un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de reception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette démande.  2ais Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s) <sup>[2]</sup> ① Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées. Pour une personne morale: Madame Monsieur  Pour une personne morale: Madame Monsieur  Représentant de la personne morale: Madame Monsieur			Prénom				
Commune: Département: Pays:  1.2 Vous êtes une personne morale Dénomination   Raison sociale   ELEXPLOITATION 17   IEL EXPLOITATION 17     N° SIRET   SARL unipersonnelle   Monsieur							
Commune: Département: Pays:  1.2 Vous êtes une personne morale Dénomination IEL EXPLOITATION 17  N° SIRET 5 2 4 5 9 8 6 7 9 0 0 0 1 6 SARL unipersonnelle Représentant de la personne morale: Medame Monsieur Nom Prénom MOALIC Ronan  2 Coordonnées du demandeur  Adresse: Numéro: 41ter Voie: boulevard Carnot Lieu-dit: Localité: SAINT-BRIEUC Code postal: 2 2 0 0 0 BP: Cedex: Indicatif pour le pays étranger: Adresse électronique: myriam.sassi @ lel-energie.com SI le demandeur habite à l'étranger: Pays: Division territoriale:    J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou per un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de reception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette démande.  2ais Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s) <sup>[2]</sup> ① Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées. Pour une personne morale: Madame Monsieur  Pour une personne morale: Madame Monsieur  Représentant de la personne morale: Madame Monsieur		Date et lieu de naissance : Date :					
Département : Pays :   Pays :     Pays :							
1.2 Vous êtes une personne morale Dénomination IEL EXPLOITATION 17  N° SIRET Type de société (SA, SCI)  5 2 4 5 9 8 6 7 9 0 0 0 1 6 SARL unipersonnelle Représentant de la personne morale :							
Dénomination    EL EXPLOITATION 17		Département Pays :	- 11				
IEL EXPLOITATION 17	1.2	Vous êtes une personne morale					
N° SIRET Type de société (SA, SCI)  5 2 4 5 9 8 6 7 9 0 0 0 1 6 SARL unipersonnelle  Représentant de la personne morale :		Dénomination	Raison sociale				
S 2 4 5 9 8 6 7 9 0 0 0 1 6 SARL unipersonnelle   Représentant de la personne morale :   Madame   Monsieur   MoALIC   Ronan		IEL EXPLOITATION 17	IEL EXPLOITATION 17				
Représentant de la personne morale :   Madame		N° SIRET	Type de société (SA, SCI)				
Nom MOALIC Ronan  2 Coordonnées du demandeur  Adresse : Numéro : 41ter Voie : boulevard Carnot  Lieu-dit :  Localité : SAINT-BRIEUC  Code postal : 2 2 0 0 0 BP : Cedex : Indicatif pour le pays étranger : Adresse électronique : Indicatif pour le pays étranger : Myriam.sassi Si le demandeur habite à l'étranger :  Pays : Division territoriale :  J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.  2 Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s) (2)  ① Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.  Pour une particulier : Madame Monsieur  Nom Prénom  Pour une personne morale :  Dénomination Raison sociale  N° SIRET Type de société (SA, SCI)		5 2 4 5 9 8 6 7 9 0 0 0 1 6	SARL unipersonnelle				
MOALIC  Ronan  2 Coordonnées du demandeur  Adresse: Numéro: 41ter		Représentant de la personne morale :   Madame	Monsieur				
2 Coordonnées du demandeur  Adresse: Numéro: 41ter Voie: boulevard Carnot  Lieu-dit:  Localité: SAINT-BRIEUC  Code postal: 2 2 0 0 0 BP: Cedex:  Téléphone: Indicatif pour le pays étranger:  Adresse électronique:  myriam.sassi @ iel-energie.com  Si le demandeur habite à l'étranger:  Pays: Division territoriale:  J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.  2Bis   Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s) <sup>[2]</sup> ① Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.  Pour un particulier: Madame Monsieur  Nom Prénom  Pour une personne morale:  Dénomination Raison sociale  N° SIRET Type de société (SA, SCI)		Nom	Prénom				
Adresse: Numéro: 41ter   Lieu-dit:  Localité: SAINT-BRIEUC  Code postal: 2 2 0 0 0 BP:		MOALIC	Ronan				
Adresse: Numéro: 41ter   Lieu-dit:  Localité: SAINT-BRIEUC  Code postal: 2 2 0 0 0 BP:							
Lieu-dit :  Localité : SAINT-BRIEUC  Code postal : 2 2 0 0 0 BP : Cedex : Indicatif pour le pays étranger : Adresse électronique : Indicatif pour le pays étranger : Madresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.  28is Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)[2]  ① Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.  Pour un particulier : Madame Monsieur  Nom Prénom  Pour une personne morale : Dénomination Raison sociale  N° SIRET Type de société (SA, SCI)	2	Coordonnées du demandeur					
Lieu-dit :  Localité : SAINT-BRIEUC  Code postal : 2 2 0 0 0 BP : Cedex : Indicatif pour le pays étranger : Adresse électronique : Indicatif pour le pays étranger : Madresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.  28is Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)[2]  ① Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.  Pour un particulier : Madame Monsieur  Nom Prénom  Pour une personne morale : Dénomination Raison sociale  N° SIRET Type de société (SA, SCI)		Adresse: Numéro: 41ter Voie: boulevard Carno	t illing to easily and it				
Localité: SAINT-BRIEUC  Code postal : 2 2 0 0 0 BP: Cedex: Indicatif pour le pays étranger : Indicatif pour							
Code postal : 2 2 0 0 0 BP : Cedex : Téléphone : Indicatif pour le pays étranger : Madresse électronique : Myriam.sassi @ iel-energie.com  Si le demandeur habite à l'étranger : Division territoriale							
Téléphone : Indicatif pour le pays étranger : Adresse électronique : iel-energie.com  Si le demandeur habite à l'étranger : Division territoriale :			No. (in				
Adresse électronique :  myriam.sassi ② iel-energie.com  Si le demandeur habite à l'étranger :  Pays : Division territoriale : pays : Division territoriale : pays : Division territoriale : pays : Division territoriale : pays : Division territoriale : pays : Division territoriale : pays : Division territoriale : pays : Division territoriale : pays :			dex :				
myriam.sassi  Bi le demandeur habite à l'étranger :  Pays : Division territoriale :  D'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.  2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s) <sup>[2]</sup> ① Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.  Pour un particulier : Madame Monsieur  Nom Prénom  Pour une personne morale : Dénomination Raison sociale  N° SIRET Type de société (SA, SCI)		Téléphone :	Indicatif pour le pays étranger :				
Si le demandeur habite à l'étranger :  Pays : Division territoriale : J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.  2Bis   Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)   12    ① Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.  Pour un particulier : Madame Monsieur  Nom Prénom  Pour une personne morale : Dénomination		Adresse électronique :					
Pays:		myriam.sassi @iel-energie.com					
□ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.  2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s) <sup>[2]</sup> ① Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.  Pour un particulier : □ Madame □ Monsieur  Nom □ Prénom  Pour une personne morale : □ Dénomination □ Raison sociale  N° SIRET □ Type de société (SA, SCI)  Représentant de la personne morale : □ Madame □ Monsieur		Si le demandeur habite à l'étranger					
par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.  2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)[2]  ① Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.  Pour un particulier :		Pays:	Division territoriale:				
		par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre					
	2Bis	Identité et coordonnées d'une person	nne autre que le(s) demandeur(s)[2]				
Pour un particulier:							
Nom Prénom  Pour une personne morale :  Dénomination Raison sociale  N° SIRET Type de société (SA, SCI)  Représentant de la personne morale :			ordonnées.				
Pour une personne morale :  Dénomination  Raison sociale  N° SIRET  Type de société (SA, SCI)  Représentant de la personne morale :  Madame  Monsieur		•	Defenses				
Dénomination  Raison sociale  N° SIRET  Type de société (SA, SCI)  Représentant de la personne morale :  Madame  Monsieur		NOM	Prenom				
Dénomination  Raison sociale  N° SIRET  Type de société (SA, SCI)  Représentant de la personne morale :  Madame  Monsieur		Days una navanna mayala :					
N° SIRET  Type de société (SA, SCI)  Représentant de la personne morale :   Madame   Monsieur			Paison sociale				
Représentant de la personne morale :   Madame   Monsieur		Benomination	Traison sociale				
Représentant de la personne morale :   Madame   Monsieur		N° SIRET	Type de société (SA SCL )				
			Type de societe (SA, SOI)				
		Représentant de la personne morale : Madama	1 Oneieur				
			Telloni				

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

	Adresse : Numéro : Voie :					
	Lieu-dit :					
	Localité :					
	Code postal : BP : BC Cedex : Si cette personne habite à l'étranger :					
	Pays : Division territoriale :					
	Téléphone :					
3	Le terrain					
3.1	Localisation du (ou des) terrain(s)					
J. 1	(i) Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre					
	à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.					
	Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.  Adresse du (ou des) terrain(s)					
	Numéro : Voie :					
	Lieu-dit : Champfleuri					
	Localité : SPAY					
	Code postal : 7 2 7 0 0  Références cadastrales :					
	i Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 12.					
	Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :					
3.2	Situation juridique du terrain					
	① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire					
	ou de bénéficier d'impositions plus favorables.					
	Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?					
	Le terrain est-il situé dans un lotissement ?					
	Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)? Oui ✓ Non ☐ Je ne sais pas Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain)? ☐ Oui ✓ Non ☐ Je ne sais pas Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention					
	de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ?					
	Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates					
	de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :					

À remplir pour une demande concernan	t un lotissement
A rempir poor one demande concernan	Corroctssement
	ce de plancher maximale envisagée (en m²) :
Comment la constructibilité globale sera-t-elle ré Par application du coefficient d'occupation du sol	partie ?  La constructibilité sera déterminée à la vente (ou
(COS) à chaque lot	à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur
Conformément aux plans ou tableaux joints	devra fournir un certificat aux constructeurs.
à la présente demande	
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux défir	nition différés ?
Si oui, quelle garantie sera utilisée ?	indirection in the result of t
Consignation en compte bloqué ou Garantie	e financière d'achèvement des travaux
Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou loc	ation de lots par anticipation ? 🔲 Oui 🔲 Non
À remplir pour l'aménagement d'un cam	ping ou d'un autre terrain aménagé
À remplir pour l'aménagement d'un cam en vue de l'hébergement touristique	ping ou d'un autre terrain aménagé
	ping ou d'un autre terrain aménagé Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)
en vue de l'hébergement touristique	Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)
en vue de l'hébergement touristique  Nombre maximum d'emplacements réservés	Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)  Nombre d'emplacements réservés aux HLL:
en vue de l'hébergement touristique  Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles	Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)
en vue de l'hébergement touristique  Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs:  Nombre maximal de personnes accueillies:	Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)  Nombre d'emplacements réservés aux HLL:  Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²):
en vue de l'hébergement touristique  Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs:  Nombre maximal de personnes accueillies:	Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)  Nombre d'emplacements réservés aux HLL:  Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²):
en vue de l'hébergement touristique  Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs:  Nombre maximal de personnes accueillies:	Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)  Nombre d'emplacements réservés aux HLL:
en vue de l'hébergement touristique  Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs:  Nombre maximal de personnes accueillies:	Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)  Nombre d'emplacements réservés aux HLL:  Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²):  onnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation

# À remplir pour une demande comprenant un projet de construction 5.1 Architecte Vous avez eu recours à un architecte<sup>[5]</sup>: Oui V Non Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous : Nom de l'architecte : Prénom: MOKHTARI AL CADI Ouisem Voie : rue de la Prée Numéro : 6 Lieu-dit : Localité : PLOUFRAGAN Code postal : 2 2 4 4 0 N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes : S21187PC000221422 Conseil Régional de : Bretagne Téléphone: 0 6 6 8 8 4 5 5 3 0 ou Télécopie: Adresse électronique : archiplan22000@ @ yahoo.fr Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous[6]: Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire. 5.2 Nature du projet envisagé Nouvelle construction Travaux sur construction existante Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s) Courte description de votre projet ou de vos travaux : Construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Spay comportant 2 locaux techniques préfabriqués situées sur les parcelles à l'Est de la RD 51. ( se référer à l'étude d'impact jointe à ce dossier)

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé),

indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa puissance crête 3326 kW et la destination principale de l'énergie produite :

réseau public

<sup>[5]</sup> Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

<sup>[6]</sup> Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

<sup>-</sup> Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher;

<sup>-</sup> Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;

<sup>-</sup> Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m

i.3	Informations complémentaires					
	<ul> <li>Nombre total de logements créés : 0 dont individuels : dont collectifs : do</li></ul>					
	Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro					
	Autres financements :					
	<ul> <li>Mode d'utilisation principale des logements :</li> <li>Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale)</li> <li>Vente Location</li> <li>S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :</li> <li>Résidence principale</li> <li>Résidence secondaire</li> <li>Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :</li> <li>Piscine</li> <li>Garage</li> <li>Véranda</li> <li>Abri de jardin</li> <li>Autres annexes à l'habitation :</li> </ul>					
	Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :					
	Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme					
	Autres, précisez :					
	Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :					
	• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce 2 pièces					
	3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus					
	• Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol					
	Indiquez si vos travaux comprennent notamment :					
	Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires					
	<ul> <li>Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :</li> </ul>					
	☐ Transport ☐ Enseignement et recherche ☐ Action sociale					
	Ouvrage spécial Santé Culture et loisir					
4	Construction périodiquement démontée et ré-installée					
	Construction périodiquement démontée et ré-installée Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :					

#### 5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

i Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Surfaces de plancher<sup>[7]</sup> en m<sup>2</sup>

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>[8]</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>[9]</sup> (C)	Surface supprimée <sup>[10]</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>[9]</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux				3811		
Commerce			- X - 3 - X -			
Artisanat <sup>[11]</sup>		T-12-14				
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif	-,1-20	25				25
Surfaces totales (m²)	0	25	0	0	0	25

<sup>[7]</sup> Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).
[8] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

<sup>[9]</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.
[10] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

<sup>[11]</sup> L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

#### 5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

(i) Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

Surface de plancher en m2

		Odinace a	e plantine	0.11111			
Destinations <sup>[13]</sup>	Sous-destinations[14]	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>[15]</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>[16]</sup> ou de sous- destination <sup>[17]</sup> (C)	Surface supprimée <sup>[18]</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>[16]</sup> ou de sous- destination[17] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Exploitation	Exploitation agricole			51, <u>1911</u>			
agricole et forestière	Exploitation forestière						
Liebitetion	Logement						
Habitation	Hébergement				4-150		
	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						×
	Commerce de gros						72
Commerce et activités de service	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle			111124			
	Cinéma					YELLO	
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
Équipement d'intérêt	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés			#			
collectif et services publics	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles				EXECUTE:		
	Équipements sportifs						J- High
	Autres équipements recevant du public						de la se
	Industrie						
Autres activités des secteurs	Entrepôt			r Pylinit			
secondaire	Bureau						
ou tertiaire	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totale	es (en m²)	R 1 1 1 1 1 1 1 1					

<sup>[12]</sup> Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul d'es surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de

<sup>[13]</sup> Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

<sup>[14]</sup> Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

<sup>[15]</sup> Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

<sup>[16]</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

<sup>[17]</sup> Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

<sup>[18]</sup> Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif

de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

9 / 25

Nombre de places de stationnement  Avant réalisation du projet : 0	7	Stationnement
Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet  Adresse 1 des aires de stationnement:  Numéro:		Nombre de places de stationnement
en dehors du terrain sur lequel est situé le projet  Adresse 1 des aires de stationnement:  Numéro:	,	Avant réalisation du projet : 0 Après réalisation du projet : 0
Numéro: Voie: Lieu-dit: Localité: Code postal:		
Lieu-dit:  Localité:  Code postal:  Adresse 2 des aires de stationnement:  Numéro:  Voie:  Lieu-dit:  Localité:  Code postal:  Localité:  Code postal:  Mombre de places:  Surface totale affectée au stationnement:  m², dont surface bâtie:  m²  Pour les commerces et cinémas:  Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²):  À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions  Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation.  Vous pouvez également demander un permis de démolition de la présente demande.  Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits:	,	Adresse 1 des aires de stationnement :
Lieu-dit:  Localité:  Code postal:  Adresse 2 des aires de stationnement:  Numéro:  Voie:  Lieu-dit:  Localité:  Code postal:  Localité:  Code postal:  Mombre de places:  Surface totale affectée au stationnement:  m², dont surface bâtie:  m²  Pour les commerces et cinémas:  Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²):  À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions  Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation.  Vous pouvez également demander un permis de démolition de la présente demande.  Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits:	ı	Numéro : Voie :
Code postal:  Numéro:  Voie:  Lieu-dit:  Localité:  Code postal:  Nombre de places:  Surface totale affectée au stationnement:  m², dont surface bâtie:  m²  Pour les commerces et cinémas:  Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²):  À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions  (i) Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolition contraite de la présente demande.  Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits:	ı	Lieu-dit :
Adresse 2 des aires de stationnement :  Numéro : Voie :	ı	Localité :
Numéro:	(	Code postal :
Lieu-dit : Localité : Code postal : Nombre de places : Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m² Pour les commerces et cinémas : Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :  À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions  ① Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolition nécessite une autorisation. Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :  Démolition totale Démolition partielle En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant,	1	Adresse 2 des aires de stationnement :
Localité:  Code postal:  Nombre de places:  Surface totale affectée au stationnement: m², dont surface bâtie: m²  Pour les commerces et cinémas:  Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²):  À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions  ① Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation.  Vous pouvez également demander un permis de démolitiot distinct de la présente demande.  Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits:  Démolition totale  Démolition partielle  En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant,	ı	Numéro :Voie :
Nombre de places :	ı	Lieu-dit :
Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²  Pour les commerces et cinémas :  Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :  À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions  ① Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation.  Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.  Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :  Démolition totale Démolition partielle  En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant,		
Surface totale affectée au stationnement :	(	Code postal :
Pour les commerces et cinémas :  Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :  À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions  ① Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.  Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :  Démolition totale  Démolition partielle  En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant,	ı	Nombre de places :
Pour les commerces et cinémas :  Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :  À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions  ① Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.  Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :  Démolition totale  Démolition partielle  En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant,		
À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions  ① Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolition décessite une autorisation. Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :  Démolition totale  Démolition partielle En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant,		Surface totale affectée au stationnement m² dont surface hâtie m²
(i) Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation.  Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.  Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :  Démolition totale  Démolition partielle  En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant,	F	Pour les commerces et cinémas :
Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :  Démolition totale  Démolition partielle  En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant,	6	Pour les commerces et cinémas : Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :
☐ Démolition totale ☐ Démolition partielle En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant,	F ( ( a a a a a a a a a a a a a a a a a	Pour les commerces et cinémas :  Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :  À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions  Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation.
En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant,	F ( )	Pour les commerces et cinémas :  Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²):  À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions  Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation.  Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.
	F ( )	Pour les commerces et cinémas :  Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :  À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions  Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation.  Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.
		Pour les commerces et cinémas :  Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :  À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions  Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.  Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :  Démolition totale  Démolition partielle  En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant,
		Pour les commerces et cinémas :  Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :  À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions  Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation.  Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.  Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :  Démolition totale  Démolition partielle  En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant,
		Pour les commerces et cinémas :  Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :  À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions  Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.  Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :  Démolition totale  Démolition partielle  En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant,
		Pour les commerces et cinémas :  Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :  À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions  Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.  Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :  Démolition totale  Démolition partielle  En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant,
		Pour les commerces et cinémas :  Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :  À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions  Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.  Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :  Démolition totale  Démolition partielle  En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant,
		Pour les commerces et cinémas :  Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :  À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions  Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.  Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :  Démolition totale  Démolition partielle  En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant,
		Pour les commerces et cinémas :  Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :  À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions  Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.  Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :  Démolition totale  Démolition partielle  En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant,

Participation pour voirie et résea	Participation pour voirie et réseaux				
② Si votre projet se situe sur un terrain soumis à les coordonnées du propriétaire ou celles du béne	la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez éficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.				
Pour un particulier	ne 🔲 Monsieur				
Nom	Prénom				
Pour une personne morale					
Dénomination	Raison sociale				
N° SIRET	Type de société (SA, SCI)				
Représentant de la personne morale :	ne 🗆 Monsieur				
Nom	Prénom				
Adresse : Numéro : Voie :					
Lieu-dit :	S. C. B. B. C.				
Localité :					
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :				
Informations pour l'application d	d'une législation connexe				
Indiquez si votre projet:  porte sur une installation, un ouvrage, des trava ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)  porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L. 181-1 du code l'environnement  fait l'objet d'une dérogation au titre du L. 411-2  4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)  porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-du code de l'environnement  déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre	de construction et à favoriser l'innovation  relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)  a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme Précisez laquelle :  est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L. 712-3 du code de l'énergie				
Indiquez également si votre projet :  i Informations complémentaires					
se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable se situe dans les abords d'un monument histori	des monuments historiques				

### 9 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé (e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site <a href="https://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> via le service « Gérer mes biens ». Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.



À SAINT-BRIEUC

Fait le 2 1 0 3 2 0 9 3

Signature du (des) demandeur(s)

#### Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

### 10 Pour un permis d'aménager portant sur un lotissement

	panisme, je certifie avoir fait appel aux competences					
nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme e	t de paysage pour l'établissement du projet architectural,					
paysager et environnemental.						
Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi						
à l'établissement du projet architectural, paysager et	environnemental.					
Information à remplir sur le professionnel sollicité	<b>5</b> :					
architecte paysagiste-concepteur						
Nom	Prénom					
Numéro : Voie :						
Lieu-dit:						
Localité :						
Code postal : BP :	Cedex ::					
Téléphone :						
Adresse électronique :	8					
Pour les architectes uniquement :						
N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architect	es:					
Conseil régional de :						

# 11 Références cadastrales : fiche complémentaire

(i) Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : 0 0 0	Section : Z D	Numéro : 0 0 3 0	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 15 090				
Préfixe : 0 0 0	Section : Z D	Numéro : 0 0 3 2	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1 650				
Préfixe : 0 0 0	Section : Z D	Numéro : 0 0 3 5	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 214				
Préfixe : 0 0 0	Section : Z D	Numéro : 0 0 4 3	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 22 925				
Préfixe : 0 0 0	Section : Z D	Numéro : 0 0 4 4	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 535				
Préfixe : 0 0 0	Section : Z D	Numéro : 0 0 4 6	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 4 356				
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :				
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :				
Préfixe ;	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :				
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :				
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :				
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :				
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :				
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :				
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :				
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :				
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :				
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :				
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :				
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :				
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :				
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :				
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :				
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :				
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :				
Superficie totale du terrain (en m²) : 44 770							

# Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

#### 1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

# 2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère en charge de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère en charge de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante\*

Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

· à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

ou par courrier (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :

#### Ministère en charge de l'urbanisme

À l'attention du Délégué à la protection des données SG/DAJ/AJAG1-2 Grande Arche paroi sud 92055 La Défense cedex

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris Cedex 07



# Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

(i) Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées

ci-dessous [Art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...)<sup>[19]</sup> ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [Art. L.112-13 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art. A. 431-9 du code de l'urbanisme].

## 1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
✔ PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
✔ PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
✔ PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
✔ PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] <sup>[20]</sup>	1 exemplaire par dossier
PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme][20]	1 exemplaire par dossier
✓ PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>[20]</sup>	1 exemplaire par dossier

[19] Se renseigner auprès de la mairie.

<sup>[20]</sup> Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager.

# Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fourn uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opermobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments	
PC9. <b>Un document graphique</b> faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine	public :
☐ PC10. <b>L'accord du gestionnaire</b> du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dőssier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une op- immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historique le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments de parc national :	es, sur un immeuble situé dans
□ PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :	
□ PC10 -2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
✓ PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :	site Natura 2000 en application
PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'u non collectif:	ne installation d'assainissemer
PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracyclo	oniques :
PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risque étude :	es impose la réalisation d'une
PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable	ou dans un milieu à préserver
PC15. <b>Une notice</b> précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :		
PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 122-22 et R. 122-23 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]		
OU .	1 exemplaire par dossier	
PC 16-1-1. Le formulaire attestant la prise en compte des exigences de performance énergétique et environnementale et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie en application de l'article R. 122-24-1 et R. 122-24-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j) du code de l'urbanisme]		
Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans u	ne zone de dangers :	
PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :		
PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
Si votre projet fait l'objet d'une concertation :		
PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:		
PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la c pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'un attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :	construction projetée n'est e demande comportant une	
PC 16-6. <b>Une attestation</b> établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre	une solution d'effet équivalent :	
PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier	
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :		
PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements do proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'ur	ivent comporter une
PC17-1. <b>Un tableau</b> indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de de 800 m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet de logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :	
PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des so majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction	
PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des so ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'e ou environnementale :	
PC22. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC23. <b>Un document</b> par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un défrichement :	
PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'envir	onnement :
□ PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un permis de démolir :	•
PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	
OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :  PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un lotissement :	
PC28. <b>Certificat</b> indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1 <sup>er</sup> al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUF	?):
PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement d	e l'ensemble du projet :
PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le projet est soumis à la redevance bureaux :	
PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement impose d'urbanisme :	és par le document
<ul> <li>□ PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]</li> <li>OU</li> <li>□ PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]</li> </ul>	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de ven et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :	te est comprise entre 300
PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de specta	cle cinématographique :
☐ PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des p logement existant :			
PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :			
□ PC 40-2. <b>Une demande de dérogation</b> comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :	au titre de l'article L. 151-29-1,		
PC40-3. <b>Une note</b> précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si vous demandez une dérogation aux règles de hauteur du plan local d'ul L.152-5-2 du code de l'urbanisme :	rbanisme prévue à l'article		
PC40-4. <b>Une demande</b> de dérogation comprenant le document prévu à l'article R.171-3 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité environnementale [Art. R.431-31-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes	»:		
□ PC41. <b>Une copie du contrat</b> ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construct	tion :		
□ PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	•		
□ PC43. <b>Le dossier</b> d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :			
PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France		
Si votre projet est soumis, au titre du code du tourisme, à une autorisatio commercial en tant que meublé de tourisme tenant lieu d'autorisation d'ur	•		
□ PC 45. <b>Un document</b> contenant la mention et les éléments prévus au 1) de l'article R. 324-1-7 du code du tourisme.	1 exemplaire par dossier		
Si vous bénéficiez, lorsque votre projet est soumis à une obligation de rac chaleur et de froid, d'une dérogation :	cordement à un réseau de		
PC 46. La décision prise sur la demande de dérogation à l'obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie [Art. R.431-16 q) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		